

Compte rendu de la séance du 02 février 2018

Présents : Alain ARGILIER, Alain BRUNOT, Christine DOUTRES, Gilbert GASTIGAR, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Elsy ROUSSET, Sylvestre VINCENT

Absent excusé : Gaëtan LAMORINIERE

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter des points à l'ordre du jour :

- DETR
- Convention Médecine de prévention
- Lecture d'un courrier de Mme TASTET
- Ecole des Vanels

Le conseil Municipal accepte le rajout de ces points à l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017.

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte-rendu des réunions et commissions

- SICTOM
- Communauté de Communes
- Commission Culture avec la mise en place de l'application Izi Travel
- Réunion pour l'aire de jeux
- Jumelage avec le projet Eurocivis

3) Parc National des Cévennes- Modification de la convention 2017-2019 voté le 2 octobre 2017.

Monsieur le Maire fait lecture du programme d'actions 2017-2019 du Parc National des Cévennes et de la convention d'application et de la modification apportée sur le programme "Modernisation de l'éclairage public" de la convention présentée lors du conseil municipal du 2 octobre 2017.

Vote 8 voix POUR

4) Abri-bus

Deux projets ont été présentés aux conseillers municipaux. Le projet n°2 a été retenu pour un montant de 2 808 € TTC.

Une demande de subvention va être demandée au titre des amendes de police et une autre va être demandée auprès du Conseil Départemental "Mobilité et Transport".

Vote 8 voix POUR

5) Contrats territoriaux 2018 – 2020 avec le Département

Lecture des 3 fiches proposées

- VOIRIE : Villeneuve, Salgas et Vébron
- AIRE DE JEUX
- TERRAIN MULTISPORT

Vote 8 voix POUR

6) Amendes de police

- Pose de barrières de sécurité à Vébron et aux Vanels. Lozère Ingénierie va venir sur place pour établir des devis.

- Abri Bus

8) Ecole de Vébron

M. le Maire fait lecture du courrier de Mme la Directrice, 2 points sont évoqués :

- demande d'augmentation du budget de fonctionnement pour l'achat des "fournitures scolaires". Le Conseil Municipal, après discussion, décide de maintenir le somme de 2100 € pour l'année.

- demande de subvention pour un projet d'aménagement de la cour de l'école avec la Fondation Nature et Découverte. Le Conseil Municipal verse déjà une subvention de 2000€ à l'APE et à l'unanimité des membres, le conseil municipal vote CONTRE une aide financière pour ce projet.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de faire un courrier à Mme la Directrice de l'école en lui rappelant qu'elle peut venir présenter son projet et surtout présenter son plan financier en Conseil Municipal. Le Conseil Municipal lui précise qu'en tant que directrice de l'école, elle n'a aucune compétence pour commander et diriger des travaux dans l'espace communal de l'école.

9) Adhésion à la convention Médecine de Prévention avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Centre de Gestion de la FPT relatif à la fin de la convention d'adhésion du service Médecine Préventive et la signature d'une nouvelle convention d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère

Vote 8 voix POUR.

10) DETR- Accessibilité des toilettes publiques

Avec la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée Ad'AP approuvé le 22 août 2017, la commune de Vébron doit effectuer des travaux d'aménagement dans les toilettes publiques situées place de la Mairie pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre aux normes en aménageant ces WC et de solliciter l'Etat pour une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Après avoir fait faire des devis le montant des travaux s'élève à 7 573.43 € HT.

Le plan de financement suivant :

* Subvention DETR (60%)	4 544.06 €
* Fond propre de la commune	3 029.37 €

Vote 8 voix POUR

11) Aire de Jeux

La commune de Vébron veut créer un espace public de loisir pour les enfants de 2 à 10 ans. Cet espace sera divisé en 2 zones :

- Zone 1 : mise en place de structure en bois à ressorts et construction d'une cabane en bois local pour les enfants de 2 à 6 ans.

- Zone 2 : création d'un parcours mini-accrobranche avec du bois local et mise en place d'un toboggan tube pour les enfants de 4 à 10 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans et de solliciter l'Etat pour une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), une subvention auprès du Conseil Départemental et une subvention LEADER. Après avoir fait faire des devis le montant des travaux s'élève à 31 810 € HT.

Le plan de financement suivant :

* Subvention DETR (40%)	12 724 €
* LEADER (23%)	7 500 €
* Conseil Départemental (17%)	5 408 €
* Fond propre de la commune (20%)	3 029.37 €

Vote 8 voix POUR

12) Terrain multisport

La commune de Vébron souhaite créer un espace de loisir public pour les adolescents en leur installant un terrain multisport de 15m x 8m. Cet espace servira également pour la pratique d'EPS pour les élèves de l'école de Vébron.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un terrain multisport et de solliciter l'Etat pour une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et une subvention auprès du Département. Après avoir fait faire des devis le montant des travaux s'élève à 43 422 € HT.

Le plan de financement suivant :

* Subvention DETR (60%)	26 053.00 €
* Conseil Départemental (20%)	8 684.60 €
* Fond propre de la commune (20%)	8 684.60 €

Vote 8 voix POUR

13) Préservation des drailles

Recensement des drailles sur la commune

Deux drailles ont été répertoriées et sont tracées sur la carte présentée par M. le Maire.

Le courrier sera envoyé au conseil départemental.

14) Appartement de Salgas- Chauffage

M. le Maire fait lecture du courrier de Mme TASTÉ, locataire dans l'appartement du haut à "Ecole de Salgas". Elle informe le Conseil Municipal du problème du chauffage de cet appartement, les radiateurs électriques étant très énergivores.

Le Conseil Municipal décide de faire venir un électricien pour établir un devis pour la pose de nouveaux connecteurs électriques.

15) Ecole des Vanel

M. SALERY demande que la mairie prenne en charge les frais de travaux pour faire vidanger la cuve de gaz et l'extraire de la terre.

Le Conseil Municipal décide de laisser en l'état. Le futur propriétaire a acheté en tout état de cause.

Vote 8 voix POUR.

16) Presbytère

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande auprès de Polygone et de Lozère Habitation afin d'aménager le presbytère en logements sociaux.

Vote 8 voix POUR

17) Agent d'entretien

M. le Maire informe que la commune a embauché Mme BOUCHET pour assurer l'entretien des locaux communaux jusqu'au 31 août 2018.

18) Lecture des courriers adressés aux maires de Rousses et de Fraissinet de Fourques concernant la pollution de la rivière en été 2017.

Séance levée à 19h35

Vu le Maire